

AQVITANIA

TOME 24

2008

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine

Limousin

Midi-Pyrénées

Poitou-Charentes

Revue publiée par la Fédération Aquitania

avec le concours financier

du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie,

de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3,

du Centre National de la Recherche Scientifique

SOMMAIRE

AUTEURS	5
N. GOURDON-PLATEL, B. MAURIN	
Utilisation du fer des marais, encroûtement superficiel holocène, autour des sites sub-lacustres de Sanguinet (Landes)	7-20
X. RAVIER	
Pour une “archéologie linguistique” de l’aquitain : un rêve impossible ?	21-32
P. COUNILLON	
Strabon, Bourdigala et l’Aquitaine	33-39
A. BARBET, S. BUJARD, P. DAGAND, J.-FR. LEFÈVRE, L. LEMOIGNE, I. MALEYRE	
Peintures de Périgueux. Édifice de la rue des Bouquets ou la <i>Domus</i> de Vésone, IV	41-76
L. TRANOY, E. MOIZAN, C. BATIGNE VALLET, V. MATHÉ, M. DRUEZ, A. BARDOT	
La “Grande Avenue” à Barzan (17) : les acquis des premières campagnes de fouilles (2006-2008)	77-104
ANNEXE 1 - V. MATHÉ, M. DRUEZ	
Les prospections électriques de la “Grande Avenue” - Barzan	105-108
ANNEXE 2 - C. BATIGNE VALLET	
Les céramiques antiques de la “Grande Avenue” - Barzan.....	109-122
J. ANDREU PINTADO, Á. A. JORDÁN LORENZO, E. NASARRE OTÍN, M. LASUÉN ALEGRE	
Cuatro <i>cupae</i> inéditas en territorio de Vascones.....	123-138
CHR. VENDRIES	
Apollon et Marsyas sur un fragment de sarcophage de Saint-Androny (Gironde). Postures, gestuelle et attributs musicaux.....	139-154
J. MARIAN	
La demeure aristocratique de Loupiac (Gironde). Une évolution architecturale complexe entre la première moitié du 1 ^{er} siècle p.C. et le haut Moyen Âge	155-171

J. ROGER, AVEC LA COLLAB. DE J.-PH. BÉGUIN, G. DEPIERRE, PH. LOY	
L'identification de la sépulture du seigneur Roger de Brosse († 1287) à l'abbaye de Prébenoît, Creuse. Une approche pluridisciplinaire.....	173-187
ANNEXE - CHR. MOULHERAT, I. REICHE	
Les vestiges textiles et osseux de la sépulture de Roger de Brosse	189-190
G. FRANÇOIS	
Fragments de cuivre et d'émaux retrouvés du tombeau de Roger de Brosse († 1287) à Prébenoît (Creuse).....	191-204
V. GENEVIÈVE	
Les monnaies médiévales de Brion - Saint-Germain-d'Esteuil	205-211
NOTES	
J.-P. BOST	
Sur deux marques de tuiliers d'époque gallo-romaine.....	215-217
J.-P. BOST	
<i>A Caesaraugusta Benearno</i> . Remarques sur la voie d'Aspe	219-222
RÉSUMÉS DE THÈSE	
F. COLLEONI, Le territoire de la cité d'Auch dans l'Antiquité.....	225-227
S. BLAIN, Les terres cuites architecturales des églises du haut Moyen Âge dans le Nord-Ouest de la France et le Sud-Est de l'Angleterre. Application de la datation par luminescence à l'archéologie du bâti.....	229-232
MASTER	
M. DOS SANTOS, Échanges et consommation à <i>Augustoritum</i> . Les amphores de Limoges.....	235-240
NÉCROLOGIE	
ROBERT ÉTIENNE, <i>par J.-M. Roddaz</i>	243-245
MICHEL MARTINAUD, <i>par G. Colmont</i>	246-250
RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS	257

Patrick Counillon

Strabon, Bourdigala et l'Aquitaine

RÉSUMÉ

Le court passage consacré à *Burdigala* par Strabon, *Géographie* 4.2.1 a naturellement attiré l'attention des historiens de la Gaule. Deux détails controversés sont abordés dans cet article : la traduction du verbe grec (οὐ) συντελεῖν avec un datif, qui signifie ici (*ne pas*) être intégré à, et la précision de la description de Strabon.

MOTS-CLÉS

Strabon, Gaule, syntélie

ABSTRACT

The short description of *Burdigala* in Strabo's *Geography*, 4.2.1, has caught the attention of the historians specialized in the study of Gaul. This paper proposes to discuss two points: the translation of the Greek verb (οὐ) συντελεῖν, which here means (*not*) to be counted amongst and the accuracy of Strabo's description.

KEYWORDS

Strabo, Gallia, syntelesia

La mention de *Bourdigala*, Bordeaux, dans le livre IV de la *Géographie* de Strabon, a naturellement attiré l'attention des historiens de l'Aquitaine, mais le passage est suffisamment ambigu pour avoir été l'objet de nombreuses controverses¹. J'aborderai ici la question d'un point de vue philologique et géographique.

La mention de Bordeaux arrive au livre IV de la *Géographie*, le livre consacré à la Gaule : Ἐκβάλλει δ' ὁ μὲν Γαρούνας τρισὶ ποταμοῖς ἀΐξῃθεις εἰς τὸ μεταξύ Βιτουρίγων τε τῶν Οἰσίων ἐπικαλουμένων καὶ Σαντόνων, ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἔθνῶν· μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκυτανοῖς ἀλλόφυλον ἴδρυνται καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς· ἔχει δ' ἐμπόριον Βουρδίγαλα ἐπικείμενον λιμνοθαλάττη τινί, ἣν ποιοῦσιν αἱ ἐκβολαὶ τοῦ ποταμοῦ².

ÉTAT DE LA QUESTION

- La première question est l'édition du texte, car, comme souvent, l'ethnonyme transmis par les manuscrits est corrompu. Radt, on l'a vu, écrit *Οἰσίων* à la suite de Kramer, mais les manuscrits donnent *Ἰοσκῶν*, corrigé par certains éditeurs en *Οὐβίσκων* ; Lasserre écrit *Οὐιουίσκων* en s'appuyant sur Pline³.

L'identification du peuple mentionné par Strabon avec les Bituriges Vivisques est indubitable, et la

discordance vraisemblablement due à une transmission défectueuse du texte. Mais l'orthographe pourrait remonter à Strabon ou à ses sources et l'on doit éviter de ramener les toponymes à une vulgate : les sources étaient multiples, le plus souvent confuses, et le géographe tentait plus ou moins heureusement d'y mettre de l'ordre à la lumière de ses connaissances, souvent elles-mêmes parcellaires.

- Quel qu'ait pu être le nom des Bituriges pour Strabon, on doit s'interroger sur sa source, sa date, et donc sur la situation politique décrite dans la *Géographie*. Lasserre, par exemple considérait que Strabon était directement redevable de ses informations à Poseidonios⁴. Les historiens malgré leurs divergences s'accordent aujourd'hui à penser que le texte reflète la situation contemporaine de Strabon, l'époque augustéenne⁵.

Deux synthèses récentes de M. Bats, complètes et argumentées, m'évitent de reprendre cette discussion, dont je présente ici le résumé en m'en tenant à ce qui touche au passage de Strabon⁶ :

– La description de l'Aquitaine par Strabon recoupe celle de Pline. Elle est constituée, depuis Auguste, de deux parties : à l'Aquitaine ethnique, qui correspond à la province définie par César entre Pyrénées et Garonne (sans les Bituriges Vivisques), ont été ajoutés quatorze peuples celtes, entre Garonne et Loire, par souci d'équilibre selon Strabon.

– Les Bituriges sont le seul peuple "gaulois" installé au sud de la Garonne, alors que ce fleuve est censé marquer la frontière de l'Aquitaine. Ces Bituriges ne sont pas "confédérés" aux Aquitains (dans le texte grec καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς). L'analyse des constructions du verbe συντελεῖν interdit en effet de traduire συντελεῖ αὐτοῖς, comme l'avait fait Desjardins par «ne payent pas l'impôt avec eux [les Aquitains]»⁷, ou, autre interprétation, "ils ne leur [aux Aquitains] payent pas tribut"⁸.

– Le vocabulaire de Strabon a son équivalent latin, προστιθέναι et προσορίζειν dans le latin *adtribuere*, συντελεῖν dans le latin *contribuere*. Ces verbes,

1- Je remercie J.-P. Bost d'avoir, avec persévérance, attiré mon attention sur ce passage, et J. Hiernard de m'avoir généreusement communiqué l'ensemble de son dossier. Tous deux m'ont ainsi permis de suivre, avec respect et reconnaissance, les traces de R. Étienne (Étienne 1974). Naturellement, les opinions que j'exprime ici n'engagent que moi.

2- Strabon 4.2.1, éd. Radt 2002, t. 1, 492-493 : "Der Garuna hat, von drei Flüssen verstärkt, seine Mündung zwischen den Biturigern die Oiskern zubenannt werden und den Santonen, beides gallischen Völkern. Das Volk dieser Bituriger ist nämlich das einzige anderen Stammes das sich bei den Aquitanern angesiedelt hat und steuerlich nicht zu ihnen gehört ; es hat als Handelsplatz Burdigala, das an einer von der Mündung des Flusses gebildeten Lagune liegt".

3- Pline, *H.N.*, 4.33, *Vivisci*. Strabon, éd. Lasserre, F., 1966, t. II, 146 : "La Garonne, grossie de trois affluents, a son embouchure entre le pays des Bituriges dits Bituriges Vivisques, et celui des Santones, peuples gaulois tous les deux. De fait, ces Bituriges-là sont la seule population allogène installée sur le territoire des Aquitains ; ils ne leur paient pas d'impôts. Ils ont pour place de commerce Burdigalla, au bord d'une lagune formée par les bouches de la Garonne".

4- Lasserre 1966, *op.cit.*, p. 106-107.

5- Par exemple Étienne 1974 et Hiernard 1997.

6- Bats 2005 ; Bats 2007 développant Bertrand 1987.

7- Desjardins 1878 ; Radt 2002, cf. supra n. 2.

8- Interprétation retenue par Étienne 1974, Gardes 2002, 50. Bost et al. 2005, 18 et 25 soulignent l'aporie où mène cette traduction.

tant en grec qu'en latin, peuvent avoir deux sens, l'un territorial, celui de communauté, l'autre financier, celui de contribution⁹. M. Bats laisse entendre que Strabon (ou son intermédiaire) traduit ici un original latin, et, bien qu'il en souligne l'ambiguïté après M. Corbier, il admet l'identité de sens des deux constructions intransitives de *συντελεῖν* utilisées par Strabon pour la Gaule, soit avec un datif (pour les Bituriges), soit avec *εἰς* + acc., pour la Nîmes des Arécomiques¹⁰.

Je m'arrêterai pour ma part à deux questions en marge des constatations de M. Bats.

– Existe-t-il une nuance entre les deux constructions de *συντελεῖν* ?

– Quelle part de subjectivité doit-on reconnaître à Strabon dans l'interprétation de ses sources ?

LES SENS DE ΣΥΝΤΕΛΕΙΝ

Strabon donne-t-il un sens différent à la construction de *συντελεῖν* avec datif et avec *εἰς* + accusatif ? Il emploie la première à propos de la place des Périèques dans la confédération lacédémonienne¹¹. Les Périèques, bien que *subordonnés* (*ὑπακούοντας*), bénéficient de l'égalité des droits (*ισοτίμους/ισονόμους, ἰσοτιμίαν*)¹² ; mais Agis les oblige à *συντελεῖν τῇ Σπάρτῃ*, ce qui revient à les priver de

*ἰσοτιμία*¹³. Strabon décrit ici deux niveaux de subordination, dont le second (*συντελεῖν* + datif), que l'on pourrait traduire par *assimilation* ou *intégration*, implique une dégradation du statut civique.

À l'époque impériale, deux passages de Dion de Pruse déclinent de façon similaire les degrés et les composantes de la domination jusqu'à la réduction au statut de simple bourgade : *Or.*, 38.26 : *Πότερα ληψόμεθα τοὺς φόρους, οὓς νῦν ἐκείνοι λαμβάνουσιν ; ἢ τὰς πόλεις τὰς συντελούσας εἰς τὸ παρ' ἐκείνοις δικαστήριον ἐνταυθοὶ καλέσομεν ; ἢ πέμψομεν αὐτοῖς ἀρμοστάς*, "Percevrons-nous les tributs qu'ils (Nicée) perçoivent actuellement ? Convoquerons-nous ici les cités qui ressortissent à la juridiction qui s'exerce là-bas ? Allons-nous leur envoyer des harmostes ?"¹⁴ ; *Or.*, 40.10 : *Εὐ γὰρ ἴστε ὅτι καὶ τοῖς οἰκοδομήμασι καὶ ταῖς ἐορταῖς καὶ τῷ δικάζειν αὐτοὶ καὶ τῷ μὴ παρ' ἐτέροις ἐξετάζεσθαι μηδὲ συντελεῖν ἄλλοις καθάπερ, οἶμαι, κώμῃν* : "Sachez-bien en effet que ce sont les constructions, les fêtes, le droit de rendre vous-mêmes la justice, de ne pas comparaître dans une autre cité et de ne pas dépendre d'autrui comme pour ainsi dire un village"¹⁵.

Il faut ici renvoyer aux excellentes analyses d'A. Heller¹⁶ : "Reste la dernière formule (*μηδὲ συντελεῖν ἄλλοις καθάπερ, οἶμαι, κώμῃν*), dont l'interprétation dépend du sens que l'on donne au verbe *συντελεῖν*. Un sens classique, fréquemment attesté, est celui de "verser des contributions" et renvoie donc à une dépendance fiscale... [Mais] Tout le passage dans lequel s'inscrit notre paragraphe indique qu'il s'agit de définir deux catégories de cités... Il me semble que *συντελεῖν ἄλλοις* doit s'appliquer à une relation entre cités, pour qu'ait un sens la distinction implicite entre les cités qui ont des raisons de voir leur orgueil exalté et les autres". Elle met en rapport ce sens de *συντελεῖν* avec le premier passage, *τὰς συντελούσας εἰς τὸ παρ' ἐκείνοις δικαστήριον* :

9- Bats 2005, 15, renvoie à Corbier 1991, qui écrit en particulier, p. 638-641 : "Un élément majeur de cette richesse [des villes] est précisément le nombre de "cités sans prestige" (*ἀνόνομοι πόλεις*) et de "villages opulents" "qui lui sont soumis", *ὑπήκοοι*..... Le propre du village - la *κώμη* - par opposition à la *polis*, c'est précisément de *συντελεῖν ἄλλοις* (Dion de Pruse, *Or.*, 40.10) d'être rattaché à d'autres qui, eux, ne dépendent de personne (sinon, en son temps, de Rome)". France 2005, n. 14, p. 67, s'appuyant lui aussi sur Corbier 1991, fait prévaloir le sens fiscal du verbe *συντελεῖν*, ce qui me paraît contestable dans un contexte aussi vague.

10- Bats 2005, 16.

11- Bats 2007, 58, évacue ce passage parce qu'il "renverrait à une situation ancienne". Mais l'argument peut être renversé : Strabon construit une représentation contemporaine de l'histoire du monde archaïque. Le statut des Périèques est obscur, cf. Cartledge 2002, 153-155 : "For the one hand, the Perioikic communities were regarded as *poleis*... On the other hand, it was a peculiarity of the Spartan polis that its territory was not identical with the land owned by its citizens, and that the name of the state was not "the Spartiates", but "the Lacedaimonians", which, in military contexts embraced the Perioikoi as well". Voir aussi Hansen 2004, 160-161.

12- Sur le sens du verbe *ὑπακούειν* et ses rapports avec *συντελεῖν* chez Dion de Pruse, cf. Heller 2006, 159-161.

13- Strabon 8.5.4, éd. Radt 2002, t. 2, 474 : *Ὑπακούοντας δ' ἅπαντας τοὺς περιοίκους τῶν Σπαρτιατῶν ὅμως ἰσοτίμους [vel ἰσονόμους] εἶναι, μετέχοντας καὶ πολιτείας καὶ ἀρχῶν. Ἄγιν δὲ τὸν Εὐρουσθένους ἀφελῆσθαι τὴν ἰσοτιμίαν καὶ συντελεῖν προστάξει αὐτῷ τῇ Σπάρτῃ.*

14- Trad. Heller 2006, 147.

15- Trad. Heller 2006, 152.

16- Heller 2006, 149-161, sp. 155. Sur les avantages d'être le siège du tribunal régional pour une cité, Dion de Pruse, *Or.*, 35. 13-15, développe la même rhétorique. Ces passages sont cités et commentés par Bertrand 1987, 149, n. 129.

“Dans cette formule le verbe *συντελεῖν* a un sens plus large et plus général que le sens technique de «verser des contributions» : il signifie quelque chose comme “dépendre de”, “être rattaché à”... on devrait comprendre que dans les deux cas le verbe *συντελεῖν* renvoie à la dépendance des cités d’un district envers leur capitale, dans le cadre du système de *conventus*”.

Le seul détail qui manque à cette analyse est une distinction entre les deux constructions de *συντελεῖν*. Pour Dion, *συντελεῖν* avec datif réveille les mêmes échos que chez Strabon : perte de l’identité propre, abaissement du statut. En revanche, dans le premier passage, où Dion définit a contrario les privilèges d’une cité autonome, la construction avec *εἰς* et l’acusatif souligne similairement une forme de subordination à une autre cité sans nécessaire perte d’identité.

Ce dernier passage de Dion, de même que la multiplicité des constructions de *συντελεῖν εἰς* chez Strabon dans différents contextes politiques ou religieux, doit donc amener éviter de traduire systématiquement ce verbe par “payer tribut à, verser des contributions à”, et à donner toute sa force à la préposition *εἰς*, comme dans ce passage où Strabon décrit la dernière étape de la déchéance de Mycènes avant sa destruction : “Ceux qui tenaient Argos tenaient également Mycènes, *συντελούσας εἰς ἓν*, rattachée à un centre unique”¹⁷.

Un célèbre passage du *Plataïque* d’Isocrate va dans le même sens¹⁸. Un Platéen y explique que sa cité a été détruite par les Thébains pour avoir refusé de *συντελεῖν αὐτοῖς*, “s’assimiler” aux Thébains, qui ont contraint des gens qui ne leur demandaient rien à intégrer leur état (*τῆς δὲ σφετέρας αὐτῶν πολιτείας οὐδὲν δεομένους κοινωνεῖν*) ; les Thébains y montrent d’autant plus d’incohérence, dit le Platéen, qu’ils se contentent de contraindre d’autres cités

(Thespies et Tanagra) à *συντελεῖν... εἰς τὰς Θήβας* “reconnaître Thèbes pour centre”. Et s’ils obéissaient aux traditions, ils devraient eux-mêmes payer tribut aux Orchoméniens (*Ὀρχομενίοις φόρον οἰστέον*)¹⁹.

Ce passage permet d’établir un certain nombre d’équivalences : *συντελεῖν αὐτοῖς*, c’est *κοινωνεῖν τῆς πολιτείας* ; tandis que *συντελεῖν εἰς τὰς Θήβας*, implique ici d’y payer tribut, *φόρον φέρειν (οἰστέον)*, c’est-à-dire se reconnaître subordonné sans nécessairement perdre son identité, en particulier ses murs et son territoire²⁰. Le texte d’Isocrate recoupe donc ce qu’écrit Strabon de l’évolution de Sparte : *συντελεῖν εἰς* implique une forme de subordination (*ὑπακούοντας*), comme celle des Périèques à la Sparte primitive, sans entraîner nécessairement la perte de l’*ἰσοτιμία* (statut de Thespies et Tanagra ?).

En somme, les deux constructions de *συντελεῖν* soulignent deux modalités différentes de la relation entre centre et périphérie. La première souligne l’homogénéité de l’ensemble (*συντελεῖν αὐτοῖς*), jusqu’à l’assimilation complète de la périphérie au centre ; l’autre (*συντελεῖν εἰς*), les transferts de la périphérie vers le centre, à l’intérieur d’un ensemble constitué.

Certes, après la fusion d’une *συμπολιτεία*, le mouvement de la périphérie vers le centre se poursuit, comme après le synoecisme de l’Attique par Thésée, *ἢ ἀπάντων ἡδὴ ξυντελούντων ἐς αὐτὴν μεγάλη γενομένη παρεδόθη ὑπὸ Θησέως τοῖς ἐπειτα*²¹. C’est ce qu’implique par exemple, de nouveau à propos de Thèbes, un passage des *Helléniques* d’Oxyrhynque, à propos d’une répartition

17- Strabon 8.6.10, éd. Baladié 1978, t. V, p. 165, traduit, de façon elliptique mais juste : “Mycènes dépendit des souverains d’Argos”.

18- La bibliographie sur ce passage est pléthorique. Voir en dernier lieu Bearzot 2004, 16 et 73-97 et surtout Tuplin 1986, 324, “that by the time of Plataicus there existed three categories of Boeotian city/ex-city : Plataea (utterly destroyed), Thespieae and Tanagra (*συντελοῦσαι εἰς τὰς Θήβας*), others (members of the Boeotian confederacy)”. Pour autant que je puisse en juger, cette interprétation me paraît cohérente avec ce qu’écrivent sur cette période de la Confédération béotienne par exemple Roesch 1965, 36-43, Beck 2000 et Knoepfler 2000, 354 et 359.

19- Isocrate, *Plat. (XIV)*, 8 : ... προσηνέχθησαν, ὅτι συντελεῖν αὐτοῖς οὐκ ἠθέλομεν. Ὑμεῖς δ’ ἐνθυμείσθε ... εἰ προσήκειν ὑμῖν δοκεῖ μὴ πεισθεῖσαν τὴν Πλαταιέων πόλιν, ἀλλὰ βιασθεῖσαν Θηβαίοις συντελεῖν. ... οἵτινες τὰς μὲν ἰδίας ἡμῶν ἐκάστον πόλεις ἀφανίζουσιν, τῆς δὲ σφετέρας αὐτῶν πολιτείας οὐδὲν δεομένους κοινωνεῖν ἀναγκάζουσιν... Ἐχρῆν γὰρ αὐτοῖς, ἐπειδὴ πείθειν ἡμῶν τὴν πόλιν οὐχ οἰοί τ’ ἦσαν, ὥσπερ τοὺς Θεσπιάας καὶ τοὺς Ταναγραίους, συντελεῖν μόνον εἰς τὰς Θήβας ἀναγκάζειν... Εἰ μὲν γὰρ τὰ πάτρια σκοποῦσιν, οὐ τῶν ἄλλων αὐτοῖς ἀρκτέον, ἀλλὰ πολὺ μᾶλλον Ὀρχομενίοις φόρον οἰστέον· οὕτω γὰρ εἶχεν τὸ παλαιόν.

20- Voir Bertrand 1987, 127, sur la nécessaire disparition des habitants d’une ville pour en assurer la pleine propriété à ses nouveaux occupants.

21- Thucydide 2.15.2, éd. Romilly 1962, t. II, 13 : “Aussi, grâce aux contributions que tous, désormais lui apportaient, était-elle devenue importante”. Ces contributions ne sont pas seulement financières.

des délégués au *koinon* béotien : “Les Thébains en envoyaient quatre, deux pour leur cité, deux pour les Platéens, Skôlos, Érythrai, les Skaphai et les autres places précédemment réunies à l'état thébain (συμπολιτευομένων), mais à cette époque-là συντελούντων εις τὰς Θήβας, ayant Thèbes pour capitale”²².

Συμπολιτεύεσθαι τοῖς Θηβαίοις, c'est, comme συντελεῖν τῇ Σπάρτῃ et κοινωνεῖν τῆς πολιτείας, partager, de son plein gré ou non, une communauté de destin avec une autre cité qui devient le centre administratif, le chef-lieu, la capitale, d'où la nécessité de συντελεῖν εις²³.

Toutefois, à la différence de συντελεῖν avec datif, comme le remarquait Gomme : “Ἐυντελεῖν does not necessarily imply subordination... States which ξυντελοῦσι, might be subordinate to another who does not ξυντελεῖ, as the members of the Delian League to Athens ; but, as here, all ξυντελεῖς might be equal members of one state, federal or single”²⁴. C'est ce qui explique que cette construction soit constamment utilisée pour indiquer le rattachement d'une cité à un *koinon*²⁵.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir aux Bituriges de Strabon, la seule chose que celui-ci en dise est

qu'ils ne sont pas assimilés aux Aquitains ; peut-être, comme l'écrit M. Bats, qu'ils ne leur sont pas *confédérés*. En fait, μόνον... ἀλλόφυλον ἴδονται et οὐ συντελεῖ αὐτοῖς me paraissent les deux faces d'une même réalité, rhétoriquement soulignée : être ἀλλόφυλος et ne pas être uni aux Aquitains, c'est pour Strabon la même chose et cela ne détermine en rien la nature des rapports entre Aquitains et Bituriges.

Peut-on tirer davantage de la description géographique de l'*emporion* de Bourdigala ?

STRABON ET LES BITURIGES

- Quelles que soient les sources dont disposait Strabon pour sa description de la Gaule, il faut prendre en compte son ignorance des réalités géographiques de l'ouest de l'Europe, qu'il ne connaît que d'après ses lectures de Polybe, Artémidore ou Poseidonios. La question est moins de savoir s'il a eu accès à des sources plus modernes, en particulier romaines – par exemple la liste des peuples gaulois rattachés à l'Aquitaine par Auguste²⁶ – que de déterminer la façon dont il les a intégrées dans la *Géographie*.

Que dit Strabon, justement, de la situation géographique de Bourdigala ? Comme en péninsule Ibérique, il bâtit un canevas géographique sur les accidents naturels, puis y déploie son catalogue ethnographique : l'ouest de la Gaule est traversé par deux fleuves (la Garonne et la Loire), à peu près parallèles au Mont Pyréné (qui forme la frontière orientale de l'Ibérie avec une orientation nord-sud), fleuves navigables sur 2000 stades, déterminant deux quadrilatères bordés par les Cemmènes et l'Océan²⁷.

Comme en péninsule Ibérique, la discordance entre catalogue ethnographique et frontières géographiques lui pose régulièrement des problèmes d'exposition, par exemple lorsque la Garonne, qui devrait séparer Aquitains au sud et Gaulois au nord, accueille au sud de son cours les Bituriges Vivisques, pourtant des Gaulois. Le pléonasme ἀλλόφυλον

22- *Hellenica Oxyrhynchica* 19.3 = FGrHist 66F1 (XI) : Θηβαῖοι μὲν τέτταρα<ς> συνεβάλλοντο, δύο μὲν ὑπὲρ τῆς πόλεως, δύο δὲ ὑπὲρ Πλαταιέων καὶ Σκόλου καὶ Ἐρυθραίων καὶ Σκαφῶν καὶ τῶν ἄλλων χωρίων τῶν πρότερον μὲν ἐκείνοις συμπολιτευομένων, τότε δὲ συντελούντων εις τὰς Θήβας, “The polis of Thebes contributed four (two in its own behalf, two for Plataiai, Skolos, Erythrai, Skaphai and the other *choria* previously sharing a common citizenship with them but at that time subject to Thebes)”, Cartledge 2000, 399.

23- Cf. Pébarthe 2005, 85 : “Dans le passage qui nous intéresse, il est question de paiement de taxes à Milet par les Pidaséens, τελεῖν εις Μύλητον Πιδασεῖς τὰ αὐτὰ τέλη. Il importe de rappeler que les Πιδασεῖς en question continuent de résider à Pidasas. Le texte décrit donc le transfert de ressource fiscale de Pidasas à Milet dans le cadre d'un accord de sympolitie. Du reste, l'objet même de cette convention consiste plus généralement à transmettre à Milet la cité, le territoire et les revenus de Pidasas. La formule τελεῖν εις renvoie ici à une idée de transfert de compétence ou de transfert physique d'une somme et non simplement à “payer à””.

24- Gomme 1956, 49.

25- Xénophon, *Hell.*, 7.4.13 utilise la construction συντελεῖν εις à propos de la cité de Lasiôn, Λασιώνα... συντελοῦντα εις τὸ Ἀρκαδικόν, rattachée au *koinon* des Arcadiens ; de même Pausanias, 21 fois (sur les 33 usages du verbe) : τὸ Αἰτωλικόν (1.25.4), τὸ Ἀχαϊκόν (2.8.6), τὸ Λακωνικόν (4.30.2) etc., contre une fois (texte) avec le datif en conformité avec nos constatations 10.8.3 : Μάγνητας μὲν οὖν καὶ Μαλιεῖς καὶ Αἰνιάντας καὶ Φθιώτας Θεσσαλοῖς <συντελεῖν>, “que les Magnètes, les Maliens, les Aenianes et les Phthiotes soient assimilés aux Thessaliens”.

26- Sources auxquelles Strabon renvoie, p. ex. 4.1.1.

27- Sur ces questions, cf. Counillon 2007.

ἴδονται καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς y trouve sa justification, puisqu'il explique la contradiction entre la remarque initiale du paragraphe (Βιτουρίγων καὶ Σαντόνων, ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἐθνῶν) et la description générale du chapitre précédent de la *Géographie* : "Le nom d'Aquitains a été donné au peuple qui occupe la portion de territoire ... en deçà du cours de la Garonne"²⁸.

- On peut tirer davantage du paysage suggéré par Strabon pour Bourdigala et sa région, caractérisée par trois termes : c'est un *emporion* (ἐμπόριον), il est situé sur une lagune (λιμνοθαλάττη) formée par les embouchures du fleuve (αἱ ἐκβολαί). Sur la rive opposée se trouvent les Santons : Ἐκβάλλει ὁ Γαρούνας ... εἰς τὸ μεταξύ Βιτουρίγων καὶ Σαντόνων.

Le mot λιμνοθαλάττη est employé à plusieurs reprises par Strabon, à propos de paysages lagunaires similaires : en péninsule Ibérique, entre le Sucro et Carthage ; l'embouchure du Rhône (une στομαλίμνη²⁹) ; la plaine du Pô, qu'il connaît sans doute, et qui est ainsi décrite :

"Elle regorge donc tout entière de cours d'eau et de marais, mais cela est vrai surtout de la partie habitée par les Hénètes, où l'on observe aussi les variations de la mer. Car c'est presque le seul endroit de notre mer où se produisent les mêmes phénomènes que sur l'Océan et où aient lieu, tout pareils à ceux de l'Océan, des flux et des reflux qui recouvrent de lagunes la plus grande partie de la plaine"³⁰. On reconnaît dans ce passage l'intérêt de la géographie grecque pour les phénomènes météorologiques, particulièrement les phénomènes de marée, et ses tentatives pour les rendre compréhensibles aux lecteurs méditerranéens³¹.

Le paysage de Bourdigala est donc un paysage générique d'estuaire lagunaire, à l'image d'autres paysages gaulois comme Narbonne et Arles³² ; mais avec les particularités d'un estuaire atlantique soumis à

d'importantes marées, comme les estuaires de la péninsule ibérique³³.

Mais toute information géographique précise est absente, puisque Strabon ne nous dit rien de la distance de Bourdigala à la mer, ou de ses ports, ou de son commerce, et tout laisse penser qu'il imagine qu'elle est sur la côte. Il est tout aussi évasif sur le statut politique de Bourdigala, puisqu'en faire un *emporion* revient simplement à dire qu'elle est une place de commerce et que rien ne permet d'assurer que Bourdigala soit une ville³⁴ : elle pourrait être un simple lieu-dit. Quant à ses rapports réels avec les Aquitains, ils ne sont pas envisagés, s'ils sont seulement connus.

Pour conclure, on retiendra la pauvreté de la notice consacrée à Bourdigala, tout en reconnaissant la prudence de Strabon dans l'utilisation de sources manifestement sommaires. Quant au bilan de cette analyse, sa maigreur est symptomatique des résultats de l'étude des textes géographiques antiques à d'autres fins que théoriques : un nom, souvent déformé, une vague localisation, quelques informations douteuses. Le reste, le concret, est du ressort des archéologues.

Références bibliographiques

Sources

- Strabon, trad. Tardieu, A. (1867) : *Géographie de Strabon, traduction nouvelle par Amédée Tardieu*, vol.1, Paris.
- Strabon, éd. Radt, St. (2002) : *Strabons Geographica, Band 1*, Göttingen.
- Strabon, éd. Lasserre, F. (1966) : *Strabon, Géographie, Tome II (Livres III et IV)*, Paris.
- Strabon, éd. Lasserre, F. (1967) : *Strabon, Géographie, Tome III (Livres V et VI)*, Paris.

28- Strabon 4.1.1, éd. Lasserre 1966, t. II., 121.

29- Strabon 3.4.6 ; 4.1.8. Cf. Compantangelo-Soussignan 2009.

30- Strabon 5.1.5, éd. Lasserre 1967, t. III, 43-44.

31- Cf. Aujac 1966, 282-298.

32- Strabon 4.1.6, éd. Radt 2002, t. 1, 468 : Ἡ μὲν οὖν Νάρβων ὑπέγκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκβολῶν καὶ τῆς λίμνης τῆς Ναρθωνίτιδος, μέγιστον ἐμπόριον τῶν ταύτη, πρὸς δὲ τῷ Ῥοδανῷ πόλις ἐστὶ καὶ ἐμπόριον οὐ μικρὸν Ἀρελάττε.

33- Description des étiers de Turdétanie (Strabon 3.2.4) ou de Lusitanie (Strabon 3.2.15).

34- Cf. Counillon 1993, 52 : "L'emporion est purement un lieu dit, où chacun sait que se font les échanges, et où nul, pendant un temps au moins, n'a intérêt à violer la paix qui y préside... Son statut légal (et j'ajouterai ici politique) est fonction du système politique local, de l'emporion de contrebande ouvert par les Phéniciens dans la Syrte (Charax) à l'emporion d'Alexandrie"

Strabon, éd. Baladié, R. (1978) : *Strabon, Géographie, Tome V (Livres VIII)*, Paris.

Thucydide, éd. Romilly, J. de (1962) : *Thucydide, La guerre du Péloponnèse, Livre II*, Paris.

Bibliographie

Angeli Bernardini, P., éd. (2000) : *Presenza e funzione della città di Tebe nella cultura greca : atti del convegno internazionale (Urbino 7-9 luglio 1997)*, Pise-Rome.

Aujac, G. (1966) : *Strabon et la science de son temps*, Paris.

Barraud, D. (1988) : "Le site de "La France". Origines et évolution de Bordeaux antique", *Aquitania*, 6, 3-59.

Bats, M. (2005) : "Strabon, les Bituriges Vivisques et l'Aquitaine de César à Auguste", in : Bouet & Verdin, dir. 2005, 13-17.

— (2007) : "Droit latin, *adtributio* et *contributio/sunteleia* : Strabon, Pline, Nîmes et les Volques Arécomiques", *MEFRA*, 119, 51-62.

Bearzot, C. (2004) : *Federalismo e autonomia nelle Elleniche di Senofonte*, Milan.

Beck, H. (2000) : "Thebes, the Boiotian League and the 'Rise of Federalism' in fourth century Greece", in : Angeli Bernardini 2000, 331-344.

Bertrand, J.-M. (1987) : "Territoire donné, territoire attribué : note sur la pratique de l'attribution dans le monde impérial de Rome", in : Frezouls, dir. 1987, 125-164.

Bost, J.-P., M. Martin Bueno et J.-M. Roddaz, dir. (2005) : "L'Aquitaine et le nord de l'Hispanie sous les empereurs Julio-Claudiens", in : Sillières, dir. 2003, 17-50.

Bouet, A. et Fl. Verdin, dir. (2005) : *Territoires et paysages de l'âge du Fer au Moyen Âge. Mélanges offerts à Philippe Leveau*, Ausonius Éditions, Mémoires 16, Bordeaux, 13-17.

Boyrie-Fénié, B. (2009) : *Dictionnaire toponymique des communes de la Gironde*, Pau.

Bresson, A. et P. Rouillard, dir. (1993) : *l'Emporion*, Paris

Cartledge, P. (2000) : "Boiotian Swine F(or)ever ? The Boiotian Superstate 395 BC", in : Flensted-Jensen et al., dir. 2000, 397-411.

— (2002) : *Sparta and Lakonia, A regional History from 1300 to 362 BC*, 2^e éd., New York.

Chantraine, P. [1968] (1999) : *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris.

Compatangelo-Soussignan, R. (2009) : "La *Στομαλίμνη* dans la *Géographie* de Strabon : réalité géographique ou mythe littéraire homérique", *REA*, 111, 119-141.

Corbier, M. (1991) : "Cités, territoire et fiscalité", in : *Epigrafia. Colloque international d'épigraphie latine en mémoire de Attilio Degrassi pour le centenaire de sa naissance* (1988), Rome, 629-665.

Counillon, P. (1993) : "L'emporion des géographes grecs", in : Bresson & Rouillard, dir. 1993, 47-57.

— (2007) : "La représentation de l'espace et la description géographique dans le livre III de la *Géographie* de Strabon", in : Cruz Andreotti et al., dir. 2007, 65-80.

Cruz Andreotti, G., P. Le Roux et P. Moret, dir. (2007) : *La invención de una geografía de la Península Ibérica. II. La época imperial*,

Actas del Coloquio Internacional celebrado en la Casa de Velásquez de Madrid entre el 3 y el 4 de abril de 2006, Malaga-Madrid.

Desjardins, É. (1878) : *Géographie de la Gaule romaine*, II, Paris.

Étienne, R. (1974) : "Strabon (IV, 2. 1) et la fondation de Bourdigala", *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 167-174 = *En passant par l'Aquitaine* (2004), Bordeaux, 159-168.

Flensted-Jensen P., Th. H. Nielsen et L. Rubinstein, dir. (2000) : *Polis & Politics, Studies in Ancient Greek History presented to Mogens Herman Hansen on his Sixtieth Birthday, August 20, 2000*, Copenhagen.

France, J. (2005) : "La mise en place de l'impôt provincial sous le règne d'Auguste en Aquitaine et dans le nord de l'Hispanie : un bilan", in : Sillières, dir. 2003, 65-93.

Frezouls, Éd., dir. (1987) : *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines : actes du Colloque organisé à Strasbourg par l'Institut et le Groupe de recherche d'histoire romaine, et le Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 4)*, Strasbourg.

Garcia, D et F. Verdin, dir. (2002) : *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale, Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEF, Martignes, 1-4 juin 2000*, Paris

Gardes, Ph. (2002) : "Territoire et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne. Pour une confrontation des sources", in : Garcia & Verdin, dir. 2002, 48-65.

Gomme, A. W. (1956) : *A Historical Commentary on Thucydides, II (Books II-III)*, Oxford.

Hansen, M. H. (2004) : "The perioikic poleis of Lakadaimon", in : Nielsen, dir. 2004, 149-164.

Heller, A. (2006) : *Les bêtises des Grecs. Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a.C.-235 p.C.)*, Ausonius Éditions, Scripta Antiqua 17, Bordeaux.

Goudineau, Chr. (1990) : "Les provinces de Gaule : problèmes d'histoire et de géographie", *Mélanges Pierre Lévêque*, V, Paris, 161-176.

Hiernard, J. (1997) : "Bituriges du Bordelais et Bituriges du Berry ; l'apport de la numismatique", *Revue archéologique de Bordeaux*, 87, 61-65.

Knoepfler, D. (2000) : "La Loi de Daitôndas, les femmes de Thèbes et le collège des Béotarques au IV^e et au III^e siècle avant J.-C.", in : Angeli Bernardini 2000, 344-366.

Nielsen, Th. H., dir. (2004) : *Once again, studies in the ancient Greek Polis, Papers from the Copenhagen polis centre 7 (Historia Einzelschriften)*, Stuttgart.

Pébarthe, Chr. (2005) : "La perception des droits de passage à Chalcis (IG I3 40, 446 A.C.)", *Historia*, 54, 84-92.

Roesch, P. (1965) : *Thespiés et la confédération béotienne*, Paris.

Sillières, P., dir. (2003) : *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux. Colloque Aquitania, Saintes 11-13 septembre 2003*, Aquitania Suppl. 13, Bordeaux.

Tuplin, Ch. (1986) : "The Fate of Thespieae during the Theban Hegemony", *Athenaeum*, 74, 321-341.